

très actif. Comme il a été terrassé par la maladie, j'espère qu'il recouvrera bientôt la santé, afin de pouvoir continuer à contribuer, avec toute la fougue qu'on lui connaît, aux travaux de la Chambre.

Je continue à parler sur cette motion, parce que je me demande où en serait la science médicale aujourd'hui, qu'il s'agisse de la science dentaire, des autres branches de la médecine ou des sciences biologiques, si nous n'avions pu poursuivre nos recherches médicales sur des animaux.

Je me demande aussi jusqu'où serait rendue la médecine moderne, surtout la chirurgie, si nous n'avions pas eu à notre disposition les animaux de recherche.

Je me demande enfin ce qu'auraient fait les grands chercheurs Best et Banting, les découvreurs de l'insuline, qui ont pu retirer du pancréas des animaux un jus que l'on appelle insuline, afin de permettre aux nombreux diabétiques—et Dieu sait si la population canadienne, comme celle du reste du monde compte une grande proportion de diabétiques—de vivre une vie normale, bref, de vivre en citoyens de premier ordre.

Quant au traitement des chocs et à celui fondé sur les antitoxines, je me demande où nous en serions rendus, si nous n'avions pas eu à notre disposition des animaux.

De plus, je voudrais dire que même la Direction des aliments et drogues utilise, dans ses laboratoires, plusieurs sortes d'animaux en vue de faire l'épreuve de nouveaux produits qui font leur apparition sur le marché tous les jours...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure consacrée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je dois maintenant quitter le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Lang portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement du débat à cinq heures, je demandais en quoi consiste vraiment la stabilisation. Je suis préoccupé parce que de nombreux journalistes et bien des ministériels parlent constamment d'un paiement de 100 millions de dollars. Dans tout le pays, de nombreux

hommes politiques en font état. Le premier ministre de la Saskatchewan a parlé des 100 millions de dollars qui seront distribués aux producteurs agricoles de sa province. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Laing) en a parlé aussi. En décomposant ce montant, nous constatons que le paiement moyen au producteur moyen ne sera que de \$560. Par ailleurs, le plus fort montant qu'un producteur puisse espérer, quelles que soient les circonstances, sera \$960.

• (8.10 p.m.)

Si les ministériels croient pouvoir acheter les votes de ces gens pour \$560, ou si le premier ministre de la Saskatchewan croit que \$560 feront la différence entre le succès et l'échec dans cette province, il faut les détromper. Le producteur moyen sait ce qu'on peut acheter avec cette somme. Je suis convaincu que chaque député de cette Chambre sait ce qu'il pourra acheter avec cette somme. On peut la verser très facilement en contributions ou l'affecter à d'autres fins. En parlant de ces 100 millions mythiques, les producteurs de l'Ouest comprennent que le paiement moyen sera de \$560. Ils ne pourront même pas construire un entrepôt pour emmagasiner leur grain lorsqu'on aura supprimé la loi sur les réserves provisoires de blé.

Il importe de bien comprendre que le programme de stabilisation n'est pas rattaché au coût de la production ni à l'inflation. Le revenu agricole, tant brut que net, ne cesse de diminuer. Chaque année, le paiement moyen sera plus faible et la loi du rendement décroissant interviendra. Le ministre ne l'ignore sûrement pas, compte tenu de la situation actuelle.

Le bill à l'étude représente en réalité du déterminisme économique. Nous parlons de stabilisation. Les députés savent ce que cela implique. C'est la stabilisation de ceux qui sont le moins capables d'obtenir un rendement raisonnable de leur investissement. Ce genre de stabilisation ne sert pas les intérêts du producteur agricole ni ceux de notre économie en général.

La stabilisation dont parle le gouvernement est en réalité de l'élimination. Voilà le jeu du gouvernement fédéral et de certains gouvernements provinciaux qui appuient le plan. La nation entière, telle que nous la connaissons, subira les conséquences de toute mesure législative mise en vigueur en vertu du programme de stabilisation.

La deuxième question—et le ministre la connaît bien—porte sur la concurrence avec la trésorerie des autres pays. Le gouvernement parle de stabiliser le revenu de nos producteurs agricoles. D'autres nations subventionnent leurs agriculteurs avec les fonds de leur trésorerie. Elles ont un standard de vie juste et équitable. Elles prennent en considération le coût de production et la montée inflationniste dont nous entendons tant parler.

Le Canada a toujours été l'un des grands producteurs de céréales. Nous constatons que nous ne traitons pas avec justice ceux qui produisent nos denrées essentielles. Il est étrange que le ministre ait présenté ce genre de bill alors que nous sommes peu disposés à considérer favorablement l'armature de notre pays, c'est-à-dire l'économie agricole.